



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

### Projet d'arrêté préfectoral autorisant le défrichement sur la commune d'ESSOMES-SUR-MARNE

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement du **17/05/2019 au 31/05/2019**.

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation sera :

- publiée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques> ;

- mise à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article D. 120-1 du code de l'environnement.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env-gpn@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-gpn@aisne.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service environnement – Consultation du public – Autorisation de défrichement  
50 boulevard de Lyon – 02 011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **31 mai 2019**.

LAON, le **16 MAI 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

  
Pierre-Philippe FLORID